

## DE L'ÉVOLUTION ET DE L'UTILITÉ DE LA POLICE SCIENTIFIQUE

par M. Pierre HEGG,

Expert Judiciaire diplômé de l'Institut de Police Scientifique de l'Université de Lausanne.  
Directeur du Laboratoire central d'expertises judiciaires, Genève.

De nos jours, la criminalité est en forte progression. Toutes les méthodes permettant de découvrir rationnellement les coupables et d'apporter la preuve irréfutable de leurs crimes ou délits devraient, semble-t-il, être utilisées par les organes compétents. Malheureusement ce n'est pas encore le cas.

Nous nous expliquons :

Qu'en est-il de l'application des méthodes de la police scientifique dans les enquêtes judiciaires ? Nous devons constater qu'en Suisse tout au moins, nos organisations judiciaires et la plupart de nos juristes ignorent encore ce qu'est la police scientifique ou, le sachant, refusent systématiquement de lui accorder quelque crédit, soit par esprit de routine (ne nous a-t-on pas souvent dit : « Nos services ont fonctionné jusqu'ici sans la police scientifique; nous ne tenons pas pour le moment à modifier cet état de chose »), soit pour des raisons autres qu'il serait cruel d'approfondir. A ce sujet il convient cependant de louer ici la compréhension des chefs de nos organisations judiciaires vaudoise, bâloise et zurichoise qui s'efforcent de donner à la police scientifique la place qu'elle mérite et « qui peu à peu transforment leurs Services d'identification en laboratoires d'expertises, en prenant l'habitude de ne plus guère verser au dossier de preuves matérielles sans une étude

et une démonstration destinées à en établir la portée et la valeur » tout en s'assurant que ceux qui sont chargés d'administrer ces preuves présentent toutes les garanties morales et peuvent témoigner de leurs connaissances spéciales et de leur expérience.

Qu'est-ce que la police scientifique ? Nous ne saurions mieux en donner une définition générale qu'en citant ce passage tiré de l'ouvrage *La Police scientifique* de notre éminent maître, le professeur Bischoff, directeur de l'Institut de Police scientifique de l'Université de Lausanne : « Les maîtres modernes de la police scientifique ont cherché tout particulièrement la systématisation, la rationalisation et l'introduction de méthodes scientifiques rigoureuses dans le domaine de la police technique; dans son entité actuelle la police scientifique constitue un domaine extrêmement vaste, car les applications des sciences aux recherches judiciaires et policières sont innombrables et ne cessent de s'accroître... ce ne sera que par la généralisation toujours plus grande de l'application de ces méthodes et par la collaboration de toutes les polices du monde que l'on arrivera à se rapprocher d'une perfection définitive. »

Aujourd'hui donc, la police scientifique peut être considérée sans aucun doute comme une véritable science dont notre organisation judiciaire en général devrait chercher à mieux

connaître les méthodes, à mieux comprendre l'utilité dans les recherches et enquêtes judiciaires qui, trop souvent encore, aboutissent à des conclusions désastreuses et à des jugements faussés parce qu'on ignore, parce qu'on ne comprend pas ou parce qu'on refuse les méthodes de la police scientifique, parce qu'on ne sait pas établir la valeur et la portée de certaines preuves matérielles, parce qu'enfin on continue à ignorer ou à faire semblant d'ignorer les véritables spécialistes de cette science, dont les études ont été sanctionnées par un diplôme universitaire, à qui l'on préfère encore, sous des prétextes sans aucune valeur, des graphologues, des empiriques, des tireuses de cartes et autres charlatans. Toutefois, dans divers milieux, on commence à renoncer à l'empirique pour s'adresser aux laboratoires spécialisés.

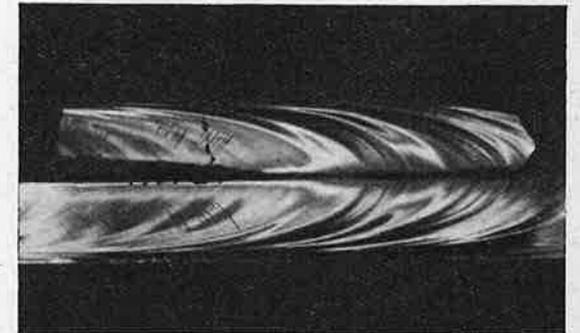
Comment la police scientifique a-t-elle évolué ? Nous pensons intéresser nos lecteurs en résumant ici la littérature abondante qui existe actuellement à ce sujet.

A la fin du siècle dernier, la police s'occupait uniquement de l'identification des récidivistes; ce fut le début de l'anthropométrie avec Alphonse Bertillon, puis l'introduction dans la police technique de la dactyloscopie avec Herschell, Henry, Galton et Vucetich.

Puis ce fut la période des recherches nombreuses et dispersées où les juristes et les médecins légistes cherchèrent à appliquer des méthodes scientifiques aux recherches et enquêtes judiciaires; nous pouvons citer à ce propos les travaux de Bertillon (photographie métrique), de Lacassagne, de Ottolenghi, de Popp et de Hans Gross.

Dès le début de ce siècle les spécialistes de la police technique, entre autres les professeurs Reiss et Bischoff, le docteur Locard, Mezger de Stuttgart, ont introduit dans ce domaine les méthodes des sciences telles que celles de la physique et de la chimie. En effet innombrables sont les cas où nous utilisons les rayons ultra-violets (examens de textes, de billets, de chèques, de palimpsestes; expertises

de lettres, de timbres-postes, de tableaux; examens de cires, de résines, de gommes, de papiers, de tissus, d'aliments et de boissons, etc.), les rayons infra-rouges (examens des taches de sang, etc.), les rayons colorés ou filtrés, tout spécialement dans le domaine de la photographie et de la microphotographie judiciaires; les applications de la chimie ne sont pas moins nombreuses (examens de faux par grattage, gommage ou lavage, analyses microchimiques des papiers, des encres, détermination de l'âge des encres, analyses de sang, de sperme, de taches, etc.). L'on pourrait s'étendre encore longuement sur les nombreuses autres applications de ces



Microphotographie. (Grossissement environ 5 fois.)

En haut : tranche du morceau trouvé sur les lieux.  
En bas : tranche du morceau restant sur le phare.

(Voir la concordance parfaite. (Cliché Hegg.)

sciences à la technique policière. La figure jointe au présent article donne un exemple de l'application de la microphotographie dans l'administration de la preuve technique (accident, identification par l'examen des tranches de deux morceaux de verre, dont l'un trouvé sur les lieux et l'autre prélevé sur le phare d'automobile).

Nous espérons que ces quelques considérations d'ordre général susciteront quelque intérêt et inciteront tous ceux qui touchent de près ou de loin aux enquêtes judiciaires à pénétrer dans le domaine de la police scientifique afin de lui donner la place qu'elle mérite.